



**AVIS PUBLIC**

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 20 juin 2023 le Règlement modifiant le Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin de créer une nouvelle affectation « Revalorisation » dans le secteur de la route Bradley (2023, chapitre 64) lequel a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 5 septembre 2023.

Ce règlement est maintenant en vigueur et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 7 septembre 2023.

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière